

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 Décembre 2022 À 19H00****N°092-2022 – Modification des tarifs et des conditions de location des salles communales**Conseillers en exercice : **28** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absents : **3** – Votants : **25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 7 DECEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 1<sup>ER</sup> Décembre 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :****Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSES****Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à FAUVET Guillaume), MINIER Jean-Philippe (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD).

**ETAIENT ABSENTS :****Mesdames, Messieurs :**

JACQUET Aude, RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle qu'au cours du mandat précédent, les élus ont travaillé sur l'évolution de la tarification et sur les conditions de location de l'ensemble des salles proposées aux habitants de la commune, aux associations locales, aux associations, entreprises, et habitants extérieurs à la commune. Après plusieurs années de fonctionnement, il apparaît que certaines modifications ou évolutions sont nécessaires.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, après avis de la commission Vie locale, Culture et Sport, de modifier les tarifs et les conditions de location des salles communales, à compter du 1er janvier 2023, comme suit, en précisant que les tarifs de location de la salle des fêtes seront retravaillés à l'issue des travaux de restructuration :

- Augmentation du montant de la caution et création d'un forfait charge pour les salles du Foyer et de la Fabrique,
- Instauration de tarifs de location pour la salle de la Chaufferie,
- Création d'un tarif de location pour les administrations (collectivités, chambres consulaires, ...) pour l'ensemble des salles,
- Création d'un forfait vaisselle et cuisine pour la salle du Foyer,
- Création d'une caution ménage pour les salles du Foyer, de la Fabrique et de la Chaufferie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20221207-092-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : \_\_\_\_\_ / 12 / 2022

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 15/12/2022

**Salle des fêtes**

	½ JOURNEE	JOUR 1	JOUR 2
<b>Associations de la commune et habitants de la commune</b>			
Location complète	-	350 €	245 €
Salle seule	105 €	210 €	147 €
Forfait charge	25 €	50 €	33 €
<b>Associations extérieures, entreprises de la commune</b>			
Location complète	-	711 €	498 €
Salle seule	-	427 €	299 €
Forfait charge	-	50 €	33 €
<b>Entreprises extérieures, administrations et particuliers hors commune</b>			
Location complète	-	1 422 €	996 €
Salle seule	-	853 €	597 €
Forfait charge	-	-	-

Tarif de location au-delà du deuxième jour : tarif identique au jour 2

Montant de la caution : 800 €

Forfait ménage non effectué : 200 €

Forfait tri des déchets non effectué : 200 €

Cas particuliers :

<b>Gratuité sans forfait</b>	Collectes du sang Fête des écoles Marché européen du Comité de jumelage de Schutterwald
<b>Application exclusivement du forfait charge</b>	Gouter de Noël de l'association Club amitié rencontre Centre de loisirs de Pôle Pyramide Comité des fêtes (vogue) Forum des associations Evènements ACS et accord musique Banquet Amicale des Pompiers Banquet des conscrits Occupation exclusivement de la cuisine par une association locale
<b>Pour toutes les associations locales réservant la salle des fêtes au-delà de 6 jours/an (hors activités annuelles récurrentes)</b>	300 €/jour
<b>AG pour les associations de la commune avec ou sans repas (une/an)</b>	Gratuité

**Salle du Foyer**

	JOUR 1	JOUR 2
<b>Associations de la commune et habitants de la commune</b>		
Location de la salle	80 €	60 €
Forfait charge	20 €	20 €
Cuisine + forfait vaisselle	50 €	38 €
<b>Associations extérieures, administrations, entreprises locales et extérieures</b>		
Location de la salle	120 €	90 €
Forfait charge	20 €	20 €
Cuisine + forfait vaisselle	50 €	38 €
<b>Associations extérieures - forfait 6 séances</b>		
Location de la salle (y compris cuisine)	480 €	
Forfait charge	120 €	

Tarif de location au-delà du deuxième jour : tarif identique au jour 2

Montant de la caution : 1 000 €

Montant de la caution ménage : 200 €

**Cas particuliers :**

<b>Gratuité</b>	AG et réunions des associations de la commune sans repas Activités régulières des associations de la commune
<b>Application exclusivement du forfait charge</b>	AG et réunions des associations de la commune avec repas

**Salles de la Fabrique et de la Chaufferie**

	JOUR 1	JOUR 2
<b>Associations de la commune et habitants de la commune</b>		
Location de la salle	68 €	51 €
Forfait charge	17 €	17 €
<b>Associations extérieures, administrations, entreprises locales et extérieures</b>		
Location de la salle	102 €	77 €
Forfait charge	17 €	17 €
<b>Associations extérieures - forfait 6 séances</b>		
Location de la salle	408 €	
Forfait charge	102 €	

Tarif de location au-delà du deuxième jour : tarif identique au jour 2

Montant de la caution : 1 000 €

Montant de la caution ménage : 200 €

Cas particuliers

<b>Gratuité</b>	AG, réunions des associations de la commune sans repas Activités régulières des associations de la commune Mise à disposition de la salle de la Fabrique pour des funérailles (défunts de la commune ou enfants du défunt qui habitent la commune)
<b>Application exclusivement du forfait charge</b>	AG, réunions des associations de la commune avec repas

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**VALIDE** les nouveaux tarifs et conditions d'utilisation des salles communales tels que décrit ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**

